

# Des avancées dans la négociation qui ne mènent pas loin

- ▶ Les trois partis en négociations devraient signer un accord ce jeudi.
- ▶ Ce sera une première étape.
- ▶ Mais la formation des gouvernements est encore loin...

Les négociations sur la gouvernance entre Ecolo, le CDH et le MR sont terminées. Les présidents des trois partis se sont rencontrés ce mardi à Namur. Jeudi dernier, ils avaient examiné une cinquantaine de propositions destinées à améliorer les pratiques politiques en la matière ; ce mardi, ils ont débattu de la trentaine de points restante.

**1 Peut-on parler d'accord(s) ?** Il n'y a évidemment pas approbation de l'ensemble des 82 points listés par Ecolo, le CDH, le MR mais aussi Défi. « *Il y a accord à trois sur certaines propositions et à deux sur d'autres* », confie un des participants. La liste des propositions recueillant

le consensus des trois partis autour de la table, serait néanmoins conséquente. Elle reprendrait notamment une partie des propositions d'Ecolo destinées à « faire basculer » le système démocratique belge. La proportionnalité du système électoral, notamment : faire en sorte que le nombre de sièges attribués à un parti corresponde véritablement au nombre de voix obtenues (actuellement, il favorise les formations ayant obtenu les scores les plus élevés). La création d'une circonscription régionale en Wallonie, pour attribuer au moins une dizaine de sièges au parlement wallon, figurerait également en bonne place dans cette liste. Sans oublier une réforme des provinces, lesquelles perdraient une partie de leurs compétences actuelles. Le contrôle des mandats et rémunérations publiques par la Cour des comptes et la diminution du nombre de mandataires seraient également entérinés.

**2 Sur quoi portent les désaccords ?** Ecolo n'a pas obtenu gain de cause sur tout. C'était

prévisible. Le décumul intégral n'a pas recueilli l'assentiment de ses interlocuteurs. Pas plus que la prise en compte des revenus privés dans le plafonnement des rémunérations des élus (à 150 % de l'indemnité parlementaire). Le panachage électoral (la possibilité de voter pour des candidats de plusieurs listes) lors du scrutin communal, cher au CDH, serait en rade aussi, tout comme la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête, soutenue par le MR et les centristes.

**3 Que se passera-t-il jeudi ?** Dès ce mercredi, Benoît Lutgen va mettre la dernière main aux textes scellant ces accords. Jeudi à 16h, les trois partis se retrouveront à la Chambre pour valider les points de consensus. Les regards se tournent notamment vers Ecolo, qui n'a pas obtenu gain de cause sur deux points majeurs (décumul, plafonnement). Ce n'est toutefois pas la seule raison qui pourrait pousser les verts à dire non : la tentative du MR de lier in extremis gouvernance et négociations sur le volet socio-économique (et donc les majorités), irrite fortement le tandem Dupriez-Khattabi. Toutefois, si cette condition ne vient plus sur la table, il y a fort à parier qu'Ecolo validera ce qu'il a pu engranger avec le MR et le CDH.

**4 Quand va-t-on parler de la formation des gouvernements ?** Malgré les avancées enregistrées sur le terrain de la gouvernance, il reste du chemin à parcourir avant la conclusion d'accords gouvernementaux. Du côté des écologistes, la ligne n'a pas bougé : les coprésidents refusent de s'engager éventuellement sur la formation d'une coalition avec le MR et le CDH tant qu'un accord ne sera pas scellé sur la gouvernance. Et pas uni-

quement avec les centristes et les réformateurs. « *La question des majorités se posera quand on aura des accords permettant d'avoir un nouveau système démocratique*, souligne Zakia Khattabi. *Nous allons donc continuer à négocier avec tous les partis pour avoir des accords sur la gouvernance les plus larges possibles. Comme ça, si les majorités changent, les nouveaux partenaires ne chercheront pas à détricoter ces accords comme ils l'ont tenté en Wallonie sur le décumul* ». Le MR, de son côté, aurait fait comprendre aux écologistes qu'il pourrait aller beaucoup plus loin sur la gouvernance si les verts étaient d'accord d'entrer dans une négociation gouvernementale. Le MR craint sinon de devoir faire deux fois des concessions : une fois sur la gouvernance, et une seconde fois sur les dossiers socio-économiques. Et le CDH ? Benoît Lutgen semble caresser l'idée de demander, jeudi, aux écologistes de se positionner clairement sur leur volonté, ou non, d'entamer des négociations gouvernementales. A entendre les écologistes, il risque d'être déçu. Le processus risque donc d'être long. A tel point que certains en viennent à être convaincus qu'Ecolo ne veut pas entrer dans la moindre coalition. Mais Benoît Lutgen ne veut pas abandonner la partie trop vite et former un gouvernement en Wallonie avec le seul MR : ce serait donner le signal qu'il ne s'est pas battu jusqu'au bout et alimenterait le reproche qui lui est adressé de ne rouler que pour la Wallonie. ■

BERNARD DEMONTY  
PASCAL LORENT

## DÉFI

### Olivier Maingain poursuit

#### ses bilatérales

Que devient Olivier Maingain ? Le président de Défi avait décliné l'invitation de Benoît Lutgen à négocier à plusieurs. Il estimait en effet que ce n'était pas à son homologue du CDH de dicter le tempo et que les entrevues entre quatre yeux restaient la meilleure méthode à ce stade pour discuter des priorités de Défi en matière de gouvernance. Donc, pendant que CDH, MR et Ecolo négocient sur la gouvernance (y compris les points listés par Défi), Olivier Maingain poursuit ses réunions bilatérales. Ce lundi, il a rencontré le tandem écologiste. Et jeudi, il verra Olivier Chastel, avant d'achever la semaine par un tête-à-tête avec Laurette Onkelinx. Il pourrait également revoir Benoît Lutgen la semaine prochaine. « *Puis, je ferai le point devant mes instances* », ponctue-t-il. « *Ecolo est le parti avec lequel nous avons le plus de points de convergence*, souligne Olivier Maingain. *Mais nous voulons poursuivre le dialogue*. » Le patron des amirantes reconnaît également que les lignes bougent au PS. « *Je vois bien les déclarations, confie-t-il, mais il faut aussi examiner les détails*. » Benoît Lutgen, lui, n'exclut pas un retour de Défi à la table des négociations. Mais il ne faut évidemment plus trop tarder.

P.LT

# l'audit Du bon et surtout du très mauvais dans la gestion de Publifin

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. La maxime de Boileau a trouvé une belle illustration ce mardi au parlement wallon où les députés ont reçu les explications de sept universitaires chargés par le gouvernement de réaliser un audit stratégique, économique et financier du groupe Publifin dans la foulée des scandales révélés au cours de l'hiver. Un travail essentiel mais radicalement différent de celui poursuivi par la commission d'enquête qui s'est concentrée sur les problèmes de gouvernance et d'organisation interne.

A la lecture des échos parus dans la presse (voir *Le Soir* du jeudi 6 juillet), l'impression générale était que les 240 pages de cet audit pouvaient apporter un peu de baume au cœur des dirigeants actuels de Nethys, la filiale industrielle de l'intercommunale Publifin : la stratégie de Stéphane Moreau et consorts était largement validée.

Mais ce mardi, l'examen oral des auteurs (plus de cinq heures, mine de rien !) a inversé la tendance ou plutôt remis l'église au milieu du village : si les choix économiques et leur impact sur l'emploi dans le bassin liégeois sont bien jugés positivement, les commentaires sur le parcours du groupe sont beaucoup moins enthousiastes. A telle enseigne que pour les députés wallons, cet audit économique et le rapport final de la commission d'enquête, assassin pour

Nethys, se rejoignent sur de nombreux points.

Le malaise est évident. Les universitaires ont fait part de leur insatisfaction : « Nous déplorons la publication de notre travail dans la presse. Mais ce sont les vices de la politique », a asséné Denis

Philippe (UCL), le porte-parole de cette équipe de haut vol.

Le texte définitif de l'audit a été déposé mercredi dernier sur la table du gouvernement wallon, son commanditaire. Comme le prouve la page de garde, la mention « confidentiel » y apparaissait clairement. Quelle ne fut pas la surprise de ces scientifiques de découvrir, dès le lendemain, le fruit de leur travail dans les journaux ! Et développé de manière imparfaite, assurent-ils.

Osons le dire, et même si notre journal se sort des critiques avec les honneurs : les députés pensent que l'exécutif a livré cette pièce à la presse en guise de contre-feu. Il fallait compenser l'effet désastreux pour Nethys du rapport de la commission d'enquête publié vingt-quatre heures plus tôt à peine. « Je suis sous le choc après la lecture de la presse et celle des 240 pages de l'audit. Qu'est-ce qui s'est passé pour que la tonalité entre les deux soit si différente ? », a résumé Jean-Luc Crucke (MR).

## Gouvernance informelle

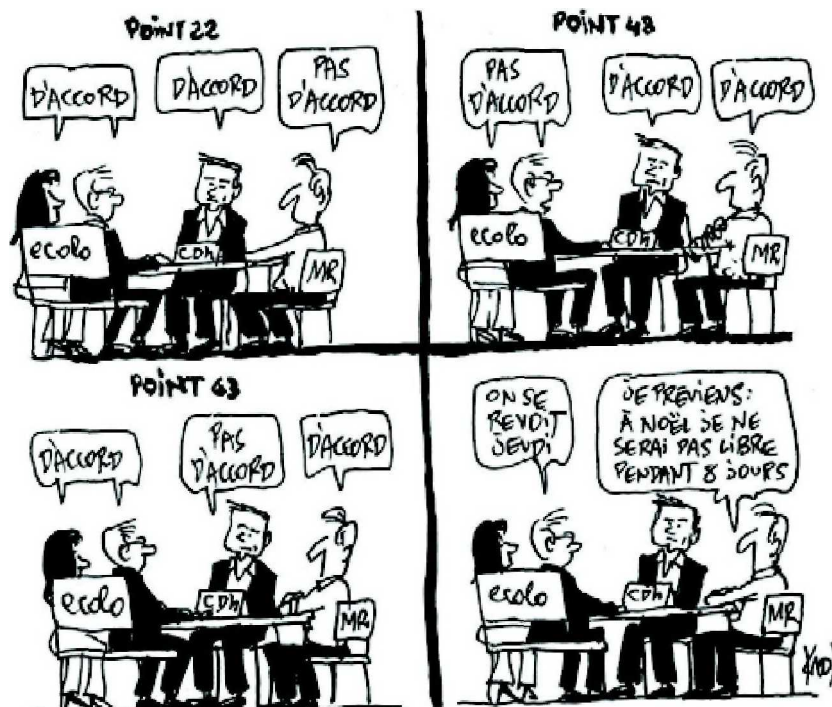
Sans souci d'exhaustivité, il faut notamment relever que les auteurs dé-

plorent « le manque de traçabilité des investissements pour les actionnaires communaux et provinciaux à cause de la situation complexe du groupe ». Ils soulignent aussi « l'inexpérience et le manque de compétences des administrateurs », et donc « l'absence de recul » sur des décisions prises par « un comité de direction très puissant ».

Un spécialiste insiste sur un point : « J'ai été l'emmerdeur du groupe parce que je n'ai cessé de rappeler que, dans le cadre d'une entreprise publique, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi, notamment transférer des activités comme on veut d'une entité à une autre », a expliqué Jérôme Sohier (ULB). Il est encore question du respect approximatif de l'intérêt communal ou de la législation sur les marchés publics, comme *Le Soir* l'avait souligné, mais aussi des rapports entre Nethys et Resa, le gestionnaire de réseau, ou encore de certains investissements « à la légalité plus que douteuse ».

« Ce qu'on a vu chez Publifin, c'est comme si le Service public de Wallonie, l'administration donc, décidait de transférer ses activités à un groupe privé. Ce n'est pas possible », conclut un des auteurs. Les membres de la commission d'enquête poussent un « ouf » de soulagement : ils ne se sont pas fourvoyés. ■

ERIC DEFFET



# les pistes On pourra voir ce que gagne un député sur internet

**M**is sur pied à la Chambre après les derniers scandales (Publifin/Nethys, ISPPC, Publipart, Optima et Samusocial) pour améliorer la gouvernance, le groupe de travail « nouveau politique » a terminé son rapport. Etalé sur 80 pages, il sera discuté ce mercredi en commission de l'Intérieur.

Plusieurs points sont acquis, mais rien de véritablement révolutionnaire dans les 66 recommandations retenues. Une des principales nouveautés tourne autour de la transparence des mandats et rémunérations, ce qui était l'une des principales ambitions du groupe de travail.

A l'avenir, toutes les rémunérations politiques publiques brutes seront publiées sur le site internet de la Chambre, et ce, sur la base des fiches fiscales. Les pouvoirs de contrôle de la Cour des comptes seront également augmentés et celle-ci pourra faire sanctionner (par un juge) les déclarations de mandats en cas d'oubli(s) ou d'omission(s). Des allègements de peine seront prévus en cas de récidive.

## Rien sur le décumul

En ce qui concerne le plafond des rémunérations, on se dirige vers le 150 % « tout compris » pour tous les mandats publics. Actuellement, un mandataire politique ne peut gagner plus de 150 % de la rémunération parlementaire (même s'il cumule plusieurs mandats publics). Cependant, il y avait des exceptions à cette règle, notamment pour les fonctions spéciales à la Chambre : président de commission, questeur, chef de groupe... A l'avenir, tous les mandats publics rentreront dans ce plafond, à l'exception de la fonction de président de la Chambre.

Le rapport préconise également que la règle soit « *rendue applicable à l'ensemble des parlements* ».

Si la rémunération de parlementaire sera dorénavant reliée au travail effectué en commission et non seulement en séance plénière, on réduira « *si nécessaire* » son indemnité de façon comparable à ce qui se passe déjà en cas d'absence lors d'une séance plénière.

Par contre, rien de prévu sur le décumul entre mandat parle-

mentaire et mandat exécutif local, ni sur l'intégration des rémunérations privées dans le calcul de la règle des 150 %. Le MR et la plupart des partis flamands n'en voulaient pas.

En ce qui concerne la rémunération du président de la Chambre, celle-ci sera réduite à la norme du Premier ministre + 1 euro. Soit une diminution mensuelle nette de 5.500 euros (de 16.925 à 11.477 euros + 1). Le président ne sera donc pas soumis à la même règle que les autres députés, c'est-à-dire celle des 150 % qui lui auraient fait perdre 2.500 euros de plus.

Au niveau des cumuls, le rapport précise que le président de la Chambre pourra être membre d'un conseil communal ou d'un CPAS, mais pas bourgmestre, échevin ou président de CPAS durant son mandat. Pour le reste, « *le groupe de travail attend du président de la Chambre qu'il soit toujours disponible pour son mandat* ».

Précisons enfin que les lobbyistes œuvrant à la Chambre devront s'inscrire à l'avenir dans un registre des lobbies et respecter un code de conduite. Plu-

sieurs partis d'opposition plaident pour qu'un tel registre existe aussi pour les cabinets ministériels et les administrations, mais ce ne sera pas le cas.

## Les francophones vont plus loin

Du côté des négociations pour la constitution de nouvelles majorités francophones, Ecolo et Défi poussent le CDH et le MR à faire des avancées au niveau de la gouvernance régionale et communautaire.

Parmi les mesures envisagées, on trouve notamment le décumul intégral des mandats ainsi que des rémunérations publiques-privées plafonnées à 100 ou 150 % selon les versions. Autre point fort discuté, le droit d'initiative législative citoyenne et la création d'une commission parlementaire mixte via tirage au sort.

Parmi les autres pistes sur la table, on évoque notamment la création d'une circonscription wallonne, la réforme des provinces ainsi que la rationalisation des structures publiques. Mais pour tous ces points, il faut évidemment un accord. ■

PHILIPPE DE BOECK

## CDH et MR contre PS...

Une entente (prémonitoire ?) entre CDH et MR s'est manifestée mardi en commission du Patrimoine du parlement wallon. Le ministre Maxime Prévot (CDH) présentait en urgence le projet de décret qui prévoit la fusion de l'administration du patrimoine et de l'Institut du patrimoine.

Objectif : une adoption en plénière dès ce mercredi. Christophe Collignon, chef du groupe PS, ne l'a pas entendu ainsi : il a réclamé un rapport écrit, ce qui aurait impliqué le report du texte. Les six membres PS de la commission ont voté en ce sens, les six députés CDH et MR ont fait barrage. Un match nul qui a eu pour effet de rejeter la demande socialiste. Dans la foulée, le PS

s'est abstenu sur le fond du texte qui a encore été soutenu par CDH et MR. (E.D. avec b.)

## Une 7<sup>e</sup> réforme ou des frites ?

Le plaidoyer du ministre-président flamand, Geert Bourgeois, en faveur d'une 7<sup>e</sup> réforme de l'Etat a reçu un accueil froid auprès des autres formations politiques,

y compris par le CD&V qui siège aux côtés de la N-VA au gouvernement flamand. Le ministre-président wallon, Paul Magnette, a préféré l'ironie. « *Une Fête flamande sans une demande de réforme de l'Etat, c'est un peu comme un bistrot sans bière ou des moules sans frites. Et si l'on doit se fier aux sondages, la N-VA devra négocier avec le PTB. Cela promet d'être plaisant* », a-t-il déclaré. (b)